



Hôtel de ville • 204, rue Principale J3N 1M1
Service de l'urbanisme et de l'environnement
450 461 8000, poste 8400 • urbanisme@villesblg.ca

Documents requis	Coût du permis
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande	GRATUIT

1- Requérent/Demandeur			2- Propriétaire <input type="checkbox"/> Même que #1		
Nom			Nom		
Adresse			Adresse		
Ville	Province	Code postal	Ville	Province	Code postal
Téléphone	Cellulaire		Téléphone	Cellulaire	
Courriel			Courriel		
Lieux de l'arrosage			Début de l'arrosage		
Adresse			____/____/____ Jour Mois Année		

Description du nouvel aménagement paysager	
<input type="checkbox"/> Tourbe	<input type="checkbox"/> Arbres
<input type="checkbox"/> Arbustes	<input type="checkbox"/> Semence
Type d'arrosage	
<input type="checkbox"/> Système d'arrosage automatique (gicleurs)	<input type="checkbox"/> Asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux
Localisation du nouvel aménagement paysager	
RÈGLEMENTATION :	
<p>Durant la période comprise entre les 1^{er} mai et 30 septembre de chaque année, l'arrosage des pelouses et des végétaux est permis les <u>mardis et jeudis</u> pour les adresses paires OU les <u>mercredis et vendredis</u> pour les adresses impaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> o de 2 h à 4 h, si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique; o de 20 h à 22 h, si l'eau est distribuée par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux. <p>Le permis d'arrosage permet d'arroser <u>tous les jours</u> pour une période de 15 jours une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager uniquement aux heures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o 2 h à 4 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique; o 20 h à 22 h si l'eau est distribuée par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux. <p>L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation.</p>	

Signature du requérant _____ Date _____

Procuration (à remplir si le demandeur n'est pas propriétaire)	Demande complétée le
<p>Je, soussigné(e) _____, représentant dûment autorisé(e) de la compagnie (si applicable) _____, mandate et autorise M./Mme _____ ou _____ inc. à présenter une demande de certificat d'autorisation concernant ma propriété située au _____, Saint-Basile-le-Grand, le tout conforme à l'article 15 du règlement sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Basile-le-Grand. N.B. Lorsque le propriétaire est une personne morale (compagnie), ou qu'il s'agit d'un immeuble en copropriété, une résolution du conseil d'administration désignant une personne doit être adoptée à cet effet.</p> <p>Signé le : _____ Signature _____ Nom (lettres moulées) _____</p>	<p>(À l'usage de la Ville)</p>